

# Commune de HERGNIES 59301

## Plan Local d'Urbanisme



## Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**

**D.D.T.M 59**

### LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- Frontière Belge

### A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux

- ① Canal du Jard
- ② Ruisseau de la Noyelle
- ③ Courant de la Colline
- ④ Rieu de Condé
- ⑤ Ruisseau de la Vergne Courant noir
- ⑥ Ruisseau de la Vergne Courant blanc

### EL7 - Alignement

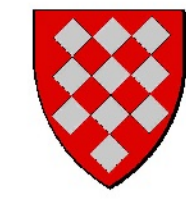
- ① R.D. 102 : 29/08/1895
- ② R.D. 102A : 21/03/1895

### I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

Ligne : Saint Amand - Vieux Condé 63Kv

### INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis



**PLAN  
1/1**

Eléments constitutifs  
du Porter à connaissance (P.A.C.)  
Art.R121-1  
du Code de l'urbanisme

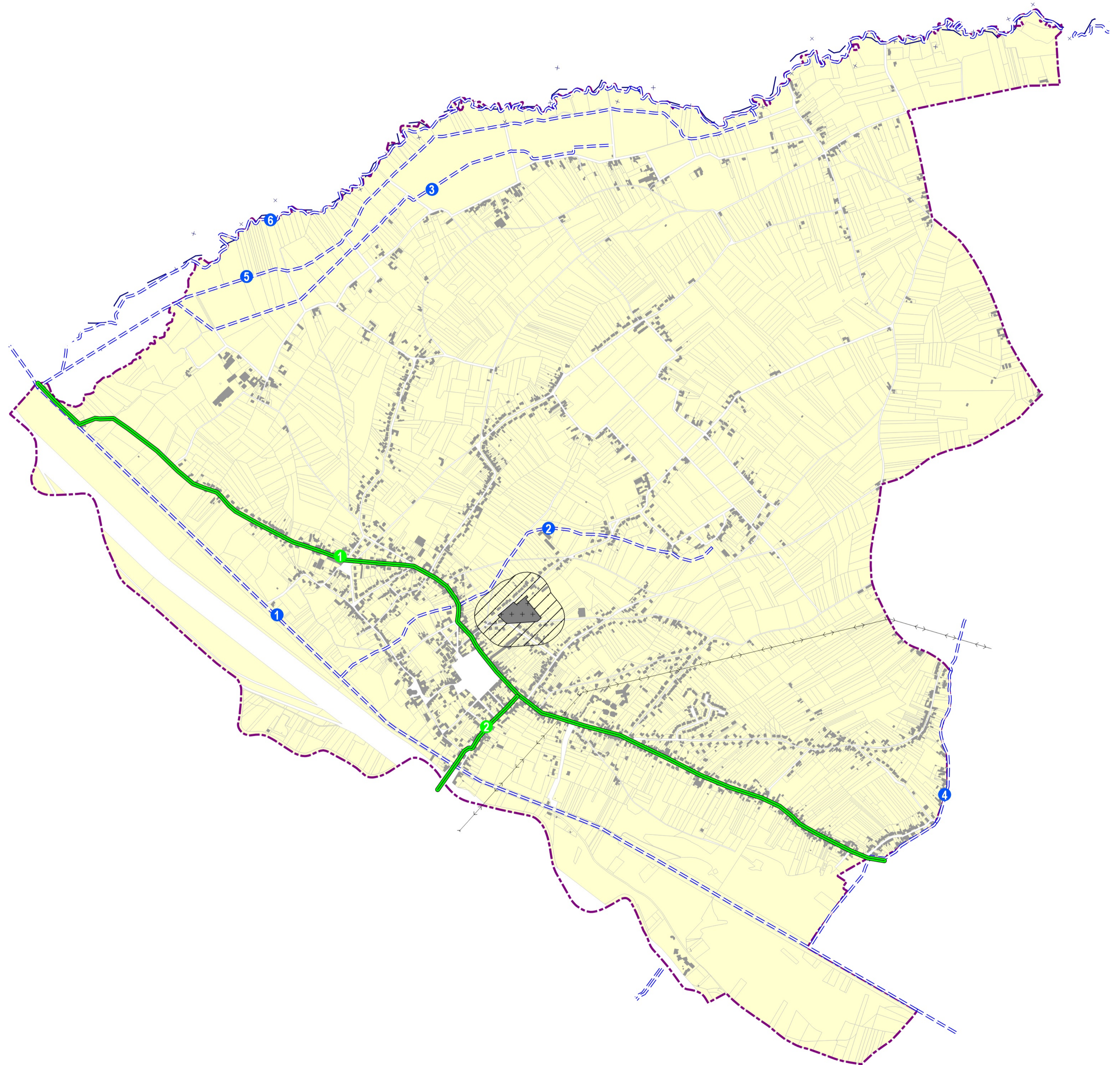


Type Procédure : Révision  
Délibération du : 27/02/2014

Date de mise à jour : 30/06/2014  
réf : Commune de HERGNIES (59301) -  
Carte Servitudes ags

Sources : Gestionnaires Servitudes  
(c) Cadastre / Poi - Dgfp

Email : ddtm-auct@nord.gouv.fr



0 250 500 m

Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,  
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.